

Conditions Générales de Vente

EURL Trois Châteaux - FR 10 4949 55271 00015 - Colmar APE 5530 Z

Article 1 : Réservations : La réservation est faite en tenant compte du mieux possible des souhaits du client, elle sera définitive après réception du contrat de réservation complété et accompagné du versement de l'acompte (ou copie du virement bancaire) et ne pourra pas être prise en compte sans notre accord. La réservation est nominative et non transmissible.

Article 2 : Frais de réservation : 10 € frais de dossier pour toute réservation, non récupérable. Ils sont offerts si le versement de l'acompte par virement est perçu avant le 1er avril de l'année du séjour. Les frais de réservations en camping sont offerts pour la période de novembre à décembre.

Article 3 : Possibilités de réservation : Courrier : vous nous retournez le formulaire de réservation accompagné du montant de l'acompte. Après acceptation de la réservation, nous vous adressons un courrier de confirmation. Téléphone : Les réservations par téléphone sont possibles moyennant le versement d'un acompte par carte bancaire en nous communiquant les 16 chiffres + la date d'expiration + le cryptogramme de votre carte. Internet : Réservation et paiement en ligne sont possibles sur notre site www.camping-eguisheim.fr. Aucune option ou réservation ne peut être prise en compte sans versement d'un acompte.

Article 4 : Le tarif comprend : **Mobil-home :** la location de l'hébergement : mobil-home Océane-Mercure, Evolution ou Astria, la fourniture des draps, des taies d'oreillers et des couettes. A noter que le grand lit dans le mobil-home Evolution a une dimension de lit double de 1,60 x 2,00 m. Seul le tarif de la saison en cours fait foi en cas de désaccord. **Camping :** le forfait journalier : l'emplacement avec une caravane, un véhicule <3.5T et 2 personnes, ou l'emplacement avec une tente, la voiture et 2 personnes ou l'emplacement avec un camping-car et 2 personnes, Seront en supplément : les frais de réservation (éventuellement selon date de séjour), l'électricité, les personnes supplémentaires, etc.

Article 5 : Paiement : Mobil-home : Si vous réservez plus de 4 semaines avant votre arrivée, un acompte d'au moins 25% du total de votre séjour est à régler. Le solde est à régler 4 semaines avant votre arrivée. En cas de réservation moins de 4 semaines avant votre arrivée, la totalité est à régler dès réservation. A défaut de paiement intégral 4 semaines avant votre arrivée, le camping des Trois Châteaux se réserve le droit de considérer que la réservation a été annulée. **Camping :** L'acompte est de 10 € par jour/par emplacement. Le règlement du solde se fera au camping à l'arrivée ; en cas de souscription de l'assurance annulation le solde du séjour devra nous parvenir 30 jours avant la date d'arrivée.

Article 6 : Modifications de la réservation : Les réservations ne peuvent être modifiées qu'après l'accord du camping des Trois Châteaux et notification par écrit du client dans la limite de nos disponibilités (à partir du 1er juin frais de modification : 7 €). Les personnes supplémentaires non inscrites sur le contrat de location ne pourront séjourner sur l'emplacement prévu sans l'accord du gérant. Départs Anticipés ou arrivées retardées : l'acompte versé ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 7 : En cas d'annulation plus de 5 semaines avant le début du séjour, une somme égale à 25% du prix du séjour restera acquise au camping des Trois Châteaux. En cas d'annulation moins de 5 semaines avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour restera acquise au camping des Trois Châteaux. Les annulations doivent toujours être soumises par écrit. En l'absence de message écrit du client (24 heures au moins avant la date notée sur le contrat de location), précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible le lendemain à 15h. Dans tous les cas, une franchise annulation forfaitaire de 40 € est conservée. Une assurance annulation peut être souscrite. Le montant total devra nous parvenir 30 jours avant votre arrivée.

Article 8 : Le camping Les arrivées se font de 14h00 à 20h00 et les départs entre 9h00 et 11h30. L'accueil est fermé de 12h00 et 14h00. En cas d'arrivée tardive, merci de nous prévenir.

L'emplacement doit être restitué dans l'état initial à la fin du séjour. Les tapis de sol non aérés ne sont pas admis, les tentes ont des emplacements spécifiques. **Mobil-home :** entre le 06 juin et le 28 août les samedis ou les dimanches, arrivée de 15h00 à 20h00 les dimanches (et samedis) et départ entre 8h30 et 10h30. En dehors de ces dates, les jours de locations n'ont pas d'importance. **Caution mobil-home :** Une caution de 200 € par équipement, payable à votre arrivée vous est demandée. Si le nettoyage n'a pas été effectué correctement par vos soins, une somme de 70 € sera retenue sur votre caution initiale. Dans le cas où votre matériel est prêt à être reloué immédiatement, votre caution vous sera restituée à votre départ (déduction faite des manquants ou détériorations éventuelles). Aucune contestation ne sera admise lors d'un départ sans état des lieux. **Bébé dans le mobil-home :** Vous avez la possibilité de louer pour 3,50 € par jour et par équipement des lits bébé et des chaises hautes, dans la limite de nos disponibilités. Si vous souhaitez ces équipements, il est indispensable de nous le signaler lors de la réservation. Les draps et couverture pour les lits bébé ne sont pas fournis. Vous avez la possibilité de louer une cafetière électrique pour 1,00€ par séjour.

Article 9 : Internet : Le camping dispose d'une connexion Wifi gratuite accessible uniquement aux campeurs. En cas de défaillance du fournisseur d'accès à internet, le camping ne pourra en aucun cas en être tenu responsable. Aucun dédommagement de toute nature ne pourra être réclamé

Article 10 : Réclamations : Bien que nous mettions tout en œuvre pour rendre votre séjour des plus agréables, le camping ne pourra être tenu responsable des suites d'événements extérieurs, qui auraient pour conséquences de réduire, voire d'annuler votre séjour.

Article 11 : Extrait du règlement intérieur : Le règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping. Nous vous remercions d'en prendre connaissance. Tout client doit se conformer au règlement intérieur du camping. Le non-respect du règlement pourra entraîner l'expulsion du camping sans aucun remboursement du séjour. Animaux : Les chiens, les chats sont acceptés à condition d'être tenus en laisse, d'être en possession du carnet de vaccination à jour et de respecter la charte de bonne conduite qui vous est remise lors de votre arrivée au camping. Règle de la vie sur le camping : L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement. A partir de 22h30, il est obligatoire que chacun respecte le droit de repos de ses voisins. Circulation : La circulation des véhicules est limitée à 10 km/h et est interdite dans le camping entre 22h et 7h du matin (les motos n'ont pas d'autorisations spécifiques). Toute personne présente sur le camping devra se comporter en bon père de famille. Visiteurs : Pour préserver le calme du camping vos amis pourront vous rendre visite de 9h30 à 21h00. Les visiteurs devront se présenter à l'accueil où un ticket de stationnement à apposer sur leur véhicule leur sera remis. Ils auront ainsi accès au parking extérieur situé devant le camping. (les visiteurs seront sous la responsabilité de leurs hôtes). Football : L'agencement du camping ne permet pas de jouer au foot dans son enceinte.

Article 12 : Responsabilité : Il appartient au vacancier de s'assurer, le camping déclinant toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du vacancier. Tout oubli d'effet personnel à l'intérieur du camping ne saurait engager la responsabilité de notre établissement.

Article 13 : Changement d'occupation : Pour tout changement d'occupation de l'emplacement, une autorisation du gestionnaire devra être faite au préalable et le prix sera adapté à la situation réelle.